YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 16
N/Ref : NDA/DM/DA

DECISION N° 2001/81

OBJET : Mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) au profit du " L'Association Folklorique de Yerres "

Le Député Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122.20 du code des communes,

VU la délibération du conseil municipal en date du 23 novembre 2000 fixant les tarifs de location des salles communales et notamment de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C.)

CONSIDERANT que Monsieur Didier LAPEYRONNIE Président de "l'Association Folklorique d'Yerres " a souhaité utiliser la salle polyvalente pour le 2ème festival de danses folkloriques.

DECIDE

DE signer avec "l'Association Folklorique d'Yerres", représenté par Monsieur Didier LAPEYRONNIE la convention afférente de la mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) à titre gratuit le samedi 31 mars 2001 et le dimanche 1er avril 2001.

Fait à Yerres, le 15 mars 2001.

REÇU LE
26 MARS 2001
SOUS-PRÉFECTURE

Le Député-Maire

MAIRIE D'YERRES

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE